Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU JURA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2023-37

En exercice 17

Présents 14

Séance du 12 octobre 2023

Votants

15

Date de la Convocation

L'an deux mil vingt-trois,

04/10/2023

et le douze octobre,

Date de l'affichage

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,

04/10/2023

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses

séances.

sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération Cession foncière - Projet lotissement Néolia « Les Bourgeons »

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Jacques BONNIER, Isabelle PACOU, Marion ATRON, Sébastien BLANCHON, Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, Nelly GUICHARD, Valérie PAROLA, Anthony LAINE,

Irène ROUCHE, Jean-Louis ROCHET

Absents: François-Damien GROS, Christopher HAUBRUGE, Claudine MARCHAND

(pouvoir à C. FOURNIER)

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Madame la Maire présente (conjointement à M. SIBILLE-SIRON, Responsable Développement Foncier pour Néolia) au Conseil Municipal un projet d'aménagement coconstruit qui prévoit la viabilisation de 15 terrains à bâtir desservis par une voierie à sens unique permettant un bouclage. Ce lotissement répondra aux exigences des documents d'urbanisme en vigueur ainsi qu'aux orientations données par la commune.

Une parcelle sera réservée propriété de la commune afin d'y faire construire ultérieurement un ensemble immobilier à vocation sociale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le projet présenté,
- S'ENGAGE à céder les parcelles foncières constitutives de l'emprise du lotissement (préalablement acquises) au prix de 10€/m2,

Fait et délibéré A VAL-SONNETTE, le 12/10/2023 POUR EXTRAIT CONFORME, La Maire, MONNET Brigitte